



BUT Technique de Commercialisation 3^{ème} année

Option : Stratégie de Marque et Événementiel

• **Public**

Candidats âgés de 16 à 29 ans.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise.

• **Prérequis**

Titulaire Bac +2.

• **Modalités d'accès**

Dossier de candidature téléchargeable sur <https://stdenis.escap.fr/> ou à retirer au centre de formation. *Possibilité de e-candidater*

Retour par mail à : arepstdenis@escap.fr ou à déposer au centre de formation.

Cela sera suivi par une convocation à un entretien professionnel et la validation définitive sera signifiée par mail.

La promesse de contrat d'apprentissage est un plus. (Accessible au contrat de professionnalisation)

• **Délai d'accès**

15 jours ouvrés. Dossiers disponibles à partir de janvier 2024. Inscription possible jusqu'en novembre 2024

• **Moyens et méthodes pédagogiques**

Animation de la formation par des formateurs enseignant de l'ESCAP, de l'université Paris 13 IUT/St Denis la Sorbonne (FGES) et des professionnels en activité.

Modalités pédagogiques : Cours / TD / Visites en entreprises / Intervenants en événementiel / Rapports écrits et oraux (mémoire, portfolio).

• **Nombre de participants**

De 8 à 15 personnes. La formation sera ouverte si le quota d'inscription est atteint.

• **Dates et durée de la formation**

La formation dure un an (septembre 2024 à juillet 2025)

• **Durée de la formation**

525 heures en centre. Cours sur les lundis et mardis.

• **Tarifs de la formation**

Coût de la formation 7604 € * (pris en charge intégralement) (TVA non applicable), reste à charge 0 € pour l'apprenti.

• **Modalités d'évaluation**

Contrôle en cours de formation 40%, Partiels et soutenance (mémoire et portfolio) devant jury 60%. Projets encadrés.

• **Validation / Sanction**

Formation labellisée diplôme universitaire Paris 13, La Sorbonne.

• **Certificateur**

Université de Paris XIII (31/08/2026)

• **Types d'emplois accessibles**

- Assistant chef de projet événementiel
- Assistant de communication
- Chef de projet événementiel,
- Chargé de communication,
- Coordonnateur événementiel,
- Commercial événementiel.



• **Poursuite d'étude possible**

- Master Communication événementiel.
- Master Management événementiel
- Master Gestion projet culturel
- Certifications professionnelles
- Certifications ou habilitations en correspondance au niveau européen ou international

• **Accessibilité**

La formation ayant lieu dans un établissement scolaire, ceux-ci sont conformes à la réglementation ERP.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Adaptation pédagogique possible.

• **Contact(s)**

Responsable : Mme Inès LHERBIER

Responsable administratif : M David Fourrier

AREP ESCAP – 8 place St Jean – BP 50009

62501 SAINT-OMER CEDEX

Tél : 03.21.12.24.00 / Mail : arepstdenis@escap.fr

• **Objectifs professionnels**

- **Conduite des actions marketing** (situation de développement d'un produit, d'un service ou d'une activité non marchande)
- **Vente d'une offre commerciale** (en B to C ou B to B)

- **Communication de l'offre commerciale** (en tant qu'annonceur, agence de communication)
- **Conception et Elaboration d'une identité de marque** (promotion de l'identité de marque en B to C, B to B, réalisation d'un audit de marque interne et externe)
- **Management d'un projet événementiel** (développement de projet événementiel accueillant du public ou interne ou piloté en tant que prestataire).

• **Programme et compétences**

- Conduire des actions marketing
- Vendre une offre
- Communiquer sur l'offre commerciale
- Elaborer une identité de marque
- Manager un projet événementiel
- Se servir du numérique
- Exploiter les données à des fins d'analyse
- S'exprimer et communiquer à l'écrit et à l'oral
- Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle
- Se Positionner vis à vis d'un champ professionnel

• **Valeurs Ajoutées**

- Point écoute accessible.
- Référent handicap.
- Centre accessible par transport en commun (bus – train)
- Restauration sur place
- Manifestations culturelles (Urban trail, Expositions, Workshop, Exposition éphémère)
- Passage de diverses certifications possibles (TOEIC)

* Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

Le tarif est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'apprenti.



Article L6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et son représentant légal ». Les employeurs du secteur public répondent à l'article L6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...), à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n°2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

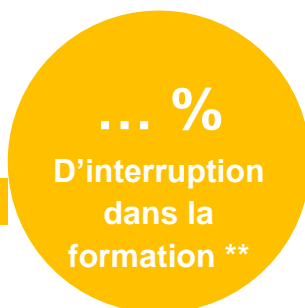
Taux



Pourcentage des apprentis présents à l'examen ayant obtenu la certification

RNCP : 35358

Soit ... rupture



Soit ... certifiés en recherche d'emploi à 6 mois



**Taux non communiqué car première session.